

Senainville

Coltainville

Tous nos vœux pour 2021

C'est une tradition de m'adresser à vous et vous souhaiter le meilleur pour l'année à venir. Je comprends, vu le contexte sanitaire et économique que ces vœux paraissent bien conventionnels autant que surréalistes. L'exercice n'est pas facile mais je mets dans ce message beaucoup de sincérité.

Nous avons cette année renouvelé le Conseil Municipal et celui-ci m'a reconduit au poste de Maire pour un troisième mandat. Les six années à venir vont être sans doute pleines de surprises, bonnes ou mauvaises, mais je souhaite allier la mémoire des anciens conseillers et l'innovation des plus jeunes pour nous aider tous à vivre mieux.

Le monde moderne s'ouvre à nous. Nous avons enfin depuis quelques semaines la 4G et la fibre se déploie dans le village. Ces outils actuels sont évidemment très sollicités en particulier pour le télétravail.

A l'horizon 2022, de nouveaux services seront accessibles exclusivement par ces voies de communication et nous devons nous adapter. Nous resterons bien sûr présents auprès de nos concitoyens non équipés pour éviter l'isolement.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier le personnel communal, les acteurs du monde associatif ainsi que ceux qui participent à leur niveau par des petits gestes quotidiens à l'amélioration de notre cadre de vie.

Restons positifs, la commune, elle, est en bonne santé et les projets foisonnent. Nous allons axer les deux prochaines années sur la mise à niveau et la sécurité de notre voirie ainsi que sur la réalisation de travaux d'entretien nécessaires dans les bâtiments communaux.

Enfin le commerce de proximité a ouvert sa porte, c'est la bonne nouvelle de ce début d'année.

Portez-vous bien, c'est ce que je peux vous souhaiter de mieux et surtout soyez prudents.

Votre Maire

LE BAR DE LA PLAINE

Enfin il rouvre ses portes, c'est ce qu'attendaient les habitants de Coltainville.

Nous avons rencontré le nouveau « maître des lieux », Jean-François Daniel et l'avons interrogé sur ses projets. « L'important est de faire de cet établissement un point central de la commune, un lieu de vie pour tous les habitants, quel que soit leur âge ».

Vous trouverez ainsi, le petit café ou le soda au bar, les paquets de cigarettes, les jeux de la Française des Jeux et le suspense qui va avec, les journaux et magazines, des bonbons en tous genres, des timbres postaux ou fiscaux... Et aussi, ce qui nous manquait tant, le pain, livré par la boulangerie de Jouy, des produits d'épicerie secs dont ceux de producteurs locaux.

Après la mise en place de ces activités et l'ouverture, post confinement, du bar, d'autres services seront proposés selon les attentes de la population.



L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 13h et de 16h à 20h et le samedi de 8h à 13h. Le vendredi, la fermeture pourra parfois être plus tardive pour permettre de se retrouver jusqu' à 22h de façon plus ludique.

Pour mieux vous accueillir, le nouvel exploitant a réalisé des travaux de rénovation intérieure, aménagement de l'entrée rue Romain Fouré, réfection complète des toilettes... et la commune a pour sa part, réalisé des travaux de maçonnerie, sur le mur côté cour, et la rénovation des volets est en cours.

Nous souhaitons bienvenue à Jean François Daniel et belle réussite à son activité commerciale qui offre aux habitants la possibilité de se rencontrer et d'échanger.

■ Actualités de l'école

RENTRÉE 2020

C'est avec beaucoup de questions que les 72 enfants, leurs parents, les enseignants et la commune ont abordé cette rentrée 2020 placée sous le signe des précautions sanitaires indispensables.

Les enseignants et le personnel, tous présents, étaient contents d'accueillir à nouveau l'ensemble des élèves. Pour beaucoup de ces derniers, c'était un réel plaisir de retrouver l'école et les « copains », qu'ils avaient quittés depuis mars pour certains.

Lors du premier confinement, du 17 mars au 10 mai, les enfants ont dû rester chez eux. Les enseignants se sont mobilisés pour garder un contact à distance et leur proposer des enseignements adaptés. L'école n'a pas fermé pour autant puisqu'elle a accueilli les enfants des personnels prioritaires (soignants, gendarmes, pompiers...) sous la responsabilité d'un enseignant accompagné d'une Atsem. Les locaux ont, tous les jours, fait l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection minutieuse.

Puis elle a rouvert ses portes le 11 mai avec un protocole sanitaire très contraignant, mais tous les enfants ne sont pas revenus.

L'année s'est terminée sans la traditionnelle fête de l'école, impossible à organiser, mais avec la perspective de reprendre en Septembre.

Souhaitons que cette année soit plus favorable pour les apprentissages scolaires et la vie sociale des enfants, importante pour leur développement.



Des consignes strictes sont respectées pour ce 1er trimestre scolaire: pas de mélange des classes dans les couloirs, la cour, la cantine afin de réduire au maximum les contacts.

Pour le moment, toutes les activités telles que les sorties... sont suspendues.

Seuls les CP, CE1 et CE2 ont eu la possibilité de se rendre à la piscine mais depuis la rentrée de novembre, ils n'y ont plus accès.

Des activités en interne se sont développées, telles que le concours Ecolire de la PS au CE1, le Triathlon mathématiques et le Rallye Maths pour toutes les classes, le fleurissement de l'école avec plantation de bulbes et dossier pédagogique ...

Et la vie scolaire continue dans les meilleures conditions d'accueil et de travail.

■ Actualités de la commune

Toujours à leur poste, les employés communaux ont continué à assurer leurs tâches quotidiennes, tout au long de l'année et malgré les confinements.

Paiement en ligne pour la cantine et pour l'étude

Il est en place depuis le 1er septembre. C'est en effet à partir de cette date que vous avez reçu les factures, non plus de la Mairie, mais de la Trésorerie. Vous avez la possibilité de payer en ligne via le service de paiement PayFIP proposé par la Direction Générale des Finances Publiques. Pour plus de facilité, vous trouverez sur la page d'accueil de la commune, un bouton d'accès à ce service.

Éclairage public

L'éclairage public est enfin en fonctionnement dans le lotissement du Clos des Muïds et a permis d'installer quelques illuminations pour Noël.

Église

En début d'année, au mois de mars, elle a été réouverte au culte avec une messe le 4ème dimanche du mois. Vous pouvez la visiter le samedi après-midi de 14h à 17h. L'inauguration, plusieurs fois reportée se fera lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Dissolution du corps des sapeurs-pompiers

De tout temps, les communes se sont organisées par elles-mêmes pour lutter contre les incendies.

Pour mieux structurer leur action, la Compagnie des Sapeurs-pompiers est créée en 1884, au niveau national, avec un corps de sapeurs-pompiers volontaires dans les communes.

Tout cela a perduré jusqu'en 1996, année de création du Service Départemental d'Incendie et de Secours, SDIS, dont la mission est de prévenir et lutter contre les incendies et assurer les secours. Ces missions étant celles des corps de sapeurs-pompiers volontaires, ils ont alors peu à peu disparu et leurs membres ont rejoint le SDIS. Celui-ci comporte maintenant environ 20% de pompiers professionnels et 80% de pompiers volontaires.



Dans notre commune, les volontaires étant toujours présents et motivés, le corps, composé en début d'année de trois pompiers, a continué d'exister jusqu'à sa dissolution en octobre. Deux des pompiers ont pris leur retraite et le troisième a rejoint le corps de Jouy.

Ils continueront à être présents pour les commémorations et nous les remercions, ainsi que ceux qui les ont précédés, pour leur implication sans faille.

Commémorations

Le Maire et les Adjointes se sont réunis le 11 novembre devant le Monument aux Morts pour commémorer l'Armistice de 1918 et déposer une gerbe en hommage aux soldats tombés pour la France. Pour raisons sanitaires, la cérémonie s'est déroulée en dehors de la présence des habitants et des musiciens.



Terrain

La vente du terrain appartenant à la commune situé rue d'Harleville à Senainville, a été signée début septembre. Les nouveaux propriétaires ont aussitôt commencé les travaux.

TRAVAUX ET PROJETS

La commune a réalisé des travaux d'entretien et d'embellissement tels que la réfection des passages piétons et des aménagements floraux conséquents. Nous remercions la Jardinerie du Bois Paris pour les chrysanthèmes offerts à la Toussaint et plantés dans les grands pots de la commune.

Les abords de la D 134, entre Primagaz et le croisement de la route de Gasville **vers Jouy**, sont enfin stabilisés et la route est nouvellement bitumée depuis cet été. On n'osait plus l'espérer et on apprécie d'autant plus ces travaux effectués par le Conseil Départemental.

Évènements en séries pour nos connexions

En juillet, un massif béton de 2m20 de profondeur et d'environ 55m³ est coulé dans l'enceinte de l'atelier communal.

C'est le premier pas pour l'installation de **l'antenne 4G d'Orange**.

Un pylône de 30m de haut est érigé et fixé sur le massif béton le 19 août.



L'antenne est alors installée en haut de ce mât et les équipes techniques peuvent intervenir pour faire les réglages nécessaires.

Le 12 novembre, la mise en service nous a permis de voir arriver sur nos téléphones le symbole « 4G ».

La fibre dont on entend parler depuis des années est enfin devenue réalité.

A Coltainville, tout était prêt, les raccordements, gratuits dans cette phase, ont commencé en septembre. D'abord les deux lotissements puis de proche en proche le reste du village. Le débit est bien meilleur alors que nous sommes nombreux à utiliser le réseau en ces temps de confinement.

Pour Senainville, la chose était plus compliquée.

Orange avait déjà installé une armoire de « point de mutualisation » de laquelle sortent des fibres. Celles-ci cheminent en sous-sol vers les « points de branchements optiques », PBO, situés sous la voie publique et de ces PBO des fibres partent vers chaque bâtiment, en sous-sol ou en aérien, et sont en attente en limite de propriété. Mais la fibre n'arrivait pas jusqu'à cette armoire. Il fallait l'acheminer depuis la rue Clémenceau à Coltainville, la faire passer le long de la ligne de chemin de fer et trouver une solution avec Réseaux Ferrés de France pour franchir cette ligne au niveau du passage à niveau de la Voie perdue.



Les travaux ont de ce fait pris du retard et ce n'est qu'en Novembre qu'un accord a été signé. La fibre va donc ainsi pouvoir rapidement arriver jusqu'à Senainville et alimenter « le point de mutualisation ». Les raccordements à l'intérieur des logements, tant attendus par tous et surtout par ceux qui pratiquent le télétravail pourront alors très vite se réaliser.

Les projets

Le 1^{er} étage de la mairie, sans travaux ou presque depuis son installation en 1997, nécessite d'être isolé, assaini, chauffé et aménagé de façon plus fonctionnelle.

Le projet de déplacement ou de rénovation **des sanitaires de la salle des fêtes** reste d'actualité.

Le pont vers Senainville vers la 106, est toujours en projet depuis des années, déjà budgété mais pas encore finalisé par le Conseil Départemental. La réflexion sur la reconstruction ou la réfection est toujours en cours et les travaux sont programmés pour bientôt nous l'espérons.

■ Vie associative

Animation pour la jeunesse

Depuis 2017, la **bibliothèque** dispose de plus de 3000 ouvrages récents pour adultes et enfants. En septembre 2019, nous avons proposé, le vendredi à 18h, des lectures à haute voix destinées aux enfants mais elle est restée fermée depuis le 1er confinement.

À partir de février 2021 nous l'espérons, et sous réserve des conditions sanitaires, la bibliothèque rouvrira ses portes. **Tous les mercredis après-midi de 14h à 16h30**, les enfants et leurs parents pourront s'y retrouver. Il leur sera proposé : coin lecture, lectures à voix haute pour les plus jeunes, activités avec du petit matériel récréatif à disposition (coloriages, crayons de couleurs). Le port du masque sera obligatoire pour les adultes et les enfants et l'entrée limitée au nombre de personnes défini par les recommandations sanitaires en vigueur.

Actuellement, La bibliothèque est à la recherche d'ouvrages pour la jeunesse : livres, mangas, BD et magazines pour enfants mais aussi cahiers de coloriages, papier pour dessiner ainsi que des feutres et des crayons de couleurs. N'hésitez pas à venir déposer vos dons en Mairie aux heures d'ouverture ou à nous les amener le mercredi.

Nous remercions Laetitia Quelo, Virginie Lepiller, Laurence Courel, Chantal Wolf, Henri Mahé et tous les donateurs de livres et revues pour leur contribution au maintien de cette bibliothèque associative.

Vous aimez les livres ? Votre enfant souhaite en emprunter ? Rejoignez-nous.

Contact : Laurence Courel 06 87 80 09 35.

Association Théâtre « Deux Mille et Une Fables »

L'association théâtre « Deux Mille et Une Fables », n'a pu continuer à animer la traditionnelle Fête des Mères avec un spectacle proposé par les enfants de la commune.

Cependant, pour remplacer ce spectacle, en accord avec le Directeur de l'école et la Bibliothèque, nous devons animer des ateliers de réalisation d'une BD par les élèves.

Nous aurions pu exposer ces créations lors de la fête rebaptisée « Fête des Parents ».

La situation sanitaire actuelle ne nous permet pas d'organiser cet événement.

Espérons que l'année 2021-2022 nous sera plus favorable et que la Bibliothèque pourra reprendre le flambeau dans les animations communales proposées aux enfants.

Le Ping à la sauce COVID !

Quand cela est possible, le club continue son activité.

Les enfants jouent le mercredi de 18h à 19h30 avec un entraîneur fédéral, diplômé.

Les adultes, rejoignent l'équipe de Jouy le mercredi à 20h. Ce regroupement d'une vingtaine de joueurs locaux permet d'améliorer plus rapidement les performances. Nous pouvons ainsi garder une équipe de qualité en championnat aux couleurs de Coltainville. Les entraînements reprendront dans notre commune les mardis et jeudis quand notre effectif atteindra une dizaine de joueurs.

Le ping permet assez facilement de respecter la distanciation physique, puisque qu'une table mesure 2.74 mètres.

Et la Gym

Elle avait repris en mai, sur le stade, puis dans la salle des fêtes en septembre à la satisfaction des participants dont trois hommes, c'est à souligner.

Espérons que les cours pourront rapidement reprendre un rythme normal.

LA MUNICIPALITÉ, SES ÉLUS, SON PERSONNEL

Nombre d'entre vous connaissent ceux qui œuvrent pour notre commune, mais au lendemain d'une élection municipale, nous avons choisi de les mettre en lumière et de mieux les faire connaître.

Tout d'abord **les conseillers municipaux** élus le 15 mars 2020.

Le conseil a été largement renouvelé et rajeuni. Il est composé de huit conseillers sortants, Philippe Galiotto, Christophe Dieu, Anne-Marie Serive, Jean-Marc Degas, Valérie Galopin, Thierry Houzé, Hervé Lecoœur, Jacques Martin, et sept nouveaux conseillers, Thierry André, Mathieu Degroux, Guillaume Lepiller, Julien Monin, Mélinda Percheron, Audrey Rochon, Frédéric Thibault.



Ils ont remplacé Jacques Fouré, Chantal Guérin, Jean Leriche, Laurent Pénisson, Marie-Hélène Simi, Socha Tessier qui n'ont pas sollicité vos suffrages et Jacques Bouard, malheureusement décédé en 2019.

Vous les connaissiez certainement de par leur présence et leur engagement et nous les remercions pour leur implication et le travail qu'ils ont effectué au cours des précédents mandats.

L'élection s'est déroulée dans un contexte sanitaire difficile. Il a fallu, et dans l'urgence, créer les meilleures conditions possibles pour protéger les électeurs et les membres du bureau de vote. Le premier défi étant de trouver du gel hydro alcoolique, des gants, des aérosols, faire du marquage au sol... Et lire toutes les directives au jour le jour et jusqu'à la veille du scrutin !!! Elles étaient nombreuses.

Présents sur une seule liste apolitique ils ont tous été élus au premier tour, mais l'histoire s'est un peu compliquée lorsqu'il a fallu installer le conseil et élire le maire et ses adjoints.

Ce n'est qu'en date du 27 mai que le conseil a été autorisé à se réunir en adoptant toutes les mesures de précaution requises : tenue du conseil dans la salle des fêtes pour une meilleure distanciation, déménagement de la Marianne, masques, gel et tout s'est normalement déroulé.

Philippe Galiotto est élu Maire pour son 3ème mandat puis c'est au tour des adjoints :

- Christophe Dieu, 1er adjoint, aux finances et aux affaires générales
- Anne-Marie Serive, 2ème adjointe aux affaires sociales
- Julien Monin, 3ème adjoint à l'aménagement, aux travaux et au cadre de vie

Mais que pensent ces nouveaux conseillers du mandat qui leur est confié.

« Je suis vraiment très heureux de pouvoir participer aux affaires quotidiennes et aux projets de la commune et je remercie le Conseil de m'avoir accordé sa confiance en me nommant adjoint aux travaux. J'apprends beaucoup au contact de tous et c'est très motivant de s'engager et rejoindre une équipe en apportant ses idées et son savoir-faire. » nous dit Julien.

Et pour Mathieu, «c'est la continuité de mon engagement commencé avec le comité des fêtes».

Nous souhaitons bon vent à cette nouvelle et sympathique équipe dont le regard neuf sera précieux pour continuer à construire l'avenir de la commune.

Et maintenant, **nos employés communaux.**

Vous les rencontrez ou les croisez à la mairie, à l'école ou dans les rues de Coltainville lors des travaux de voirie.

Ils sont huit au total dont quatre à plein temps.

À la Mairie vous êtes accueillis par nos deux secrétaires, Muriel Lepetit et Maud Robillard. C'est auprès d'elles que vous pouvez vous renseigner sur toutes les démarches administratives et effectuer un certain nombre de déclarations : état civil et urbanisme en particulier.

Vous pourrez aussi déposer les dossiers d'inscription scolaire de vos enfants, acheter les tickets de cantine, poser des questions sur les associations, la vie du village. Vous y serez toujours bien écoutés et conseillés.



Elles ont de plus en charge le fonctionnement de « l'entreprise communale » et de ce fait établissent la paye, assurent la comptabilité de la commune en lien avec la trésorerie, organisent les réunions de conseil, et les contacts avec les différents services de l'Etat.

Elles reçoivent toutes les informations des administrations, bien plus nombreuses qu'avant car dématérialisées, et les exploitent pour les transmettre aux personnes concernées. Elles se doivent aussi d'organiser l'archivage qui est la mémoire de la commune.

A l'école, quatre personnes ont la tâche d'accompagner tout au long de la journée les enseignants de maternelle et d'encadrer vos enfants pendant les temps périscolaires mis en place et gérés par la commune.

En maternelle, Aurélie Maillard et Solène Dubarry se relaient auprès de Madame Lecomte pour l'aider dans ses tâches quotidiennes et prendre en charge certaines activités : atelier, dortoir... Pendant la pause du midi, de 11h35 à 13h30 une partie des enfants déjeune dans la cantine pendant que l'autre est surveillée dans la cour ou dans le préau fermé.

La cantine est animée par Patricia Duval avec Aurélie, Solène et Violaine Coudray. Actuellement deux services sont organisés. Trois personnes sont dans la cantine lorsque les petits sont présents, deux lorsque ce sont les plus grands.



Les garderies du matin de 7h30 à 8h25 et du soir de 16h20 à 18h30 sont gérées par Patricia et assurées avec Aurélie dans le préau fermé. Le soir, elles organisent le goûter et animent des jeux.

Solène assiste Madame Lecomte lors de l'étude surveillée le mardi et le jeudi.

Violaine accompagne les enfants dans le car scolaire du soir. Elle assure le nettoyage de l'école pendant la période scolaire et fait un grand ménage du sol au plafond pendant les vacances. Elle porte main forte à ses collègues si besoin.

L'atelier communal est le « bureau » de nos employés communaux, Joël Courtemanche et David Rousseau mais ils sont souvent en déplacement dans la commune, leurs tâches étant nombreuses et variées et souvent saisonnières.



Ils assurent l'entretien du matériel communal.

Dans les bâtiments communaux : école, mairie, salle des fêtes, église, cimetière, ils réalisent des travaux de maçonnerie, peinture, pose de parquets, de stores, rénovation ...

Ils entretiennent la voirie, les caniveaux en particulier, ils assurent la taille, la tonte, le ramassage des feuilles mortes ... Ils accompagnent les enfants dans le car scolaire du matin. Ils ont en charge le portage des repas aux personnes qui souscrivent à ce service et sont souvent le relai entre les habitants et la commune pour faire connaître les attentes de ces derniers.

Tous travaillent de concert pour satisfaire au mieux vos besoins.

URBANISME MODE D'EMPLOI

L'urbanisme est régi à l'échelle nationale par un code et précisé par un **Plan Local d'Urbanisme** à l'échelle de notre commune. Ce PLU est public et consultable par tous. Il comporte un **plan de zonage** et fixe des règles de construction pour chacune des zones qui y sont définies :

Les zones urbaines – **zones U**- sont équipées et prêtes pour accueillir de nouvelles constructions.

Elles sont divisées en zones UA, UB... avec chacune des règles spécifiques décrites dans le PLU.

Les zones à urbaniser –**zones AU**- sont destinées à accueillir à terme des constructions.

Les zones agricoles –**zones A**- sont réservées aux activités agricoles.

Les zones naturelles –**zones N**- sont préservées et non constructibles.

Que doit-on déclarer et comment ?

Pour connaître les règles applicables il est recommandé de déposer en mairie une demande de **certificat d'urbanisme ou CU**. Le CU est un document d'information, ce n'est pas une autorisation.

Il existe deux types de CU :

Le CU d'information vous donne les règles d'urbanisme concernant un terrain donné

Le CU opérationnel, vous renseigne sur la faisabilité d'un projet au regard des règles d'urbanisme.

La demande est facultative, mais recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien (terrain ou bâtiment), ou d'une opération de construction.

Le délai de réponse est d'un mois, le certificat est valable 18 mois. Il peut être demandé par un notaire, un architecte, un particulier....

Lorsque vous entreprenez des travaux de rénovation, d'agrandissement... vous devez en demander l'autorisation pour vérifier leur conformité aux règles d'urbanisme existantes. Il existe plusieurs types d'autorisations, la **déclaration préalable ou DP** et le **permis de construire ou PC**.

Vous trouverez ci-dessous un schéma vous indiquant, selon l'importance du projet et pour certains, selon la superficie du projet, le type d'autorisation à demander.

Par exemple pour une fenêtre de toit type velux une DP, pour une véranda de plus de 40m² un PC.

Certains projets ne sont pas soumis à autorisation par exemple dans la commune :

- Une construction de moins de 5m².
- La démolition d'un bâtiment (simple déclaration en Mairie avec des photos avant et après.)
- L'installation d'une clôture sur voie publique et/ou d'un portail. Se renseigner en Mairie sur les caractéristiques dimensionnelles, celles des matériaux à employer puis faire une simple déclaration comme ci-dessus.

Les dossiers sont instruits par Chartres Métropole dans un délai de 1 mois pour une DP et de 2 mois pour un PC.

Quelques précisions :

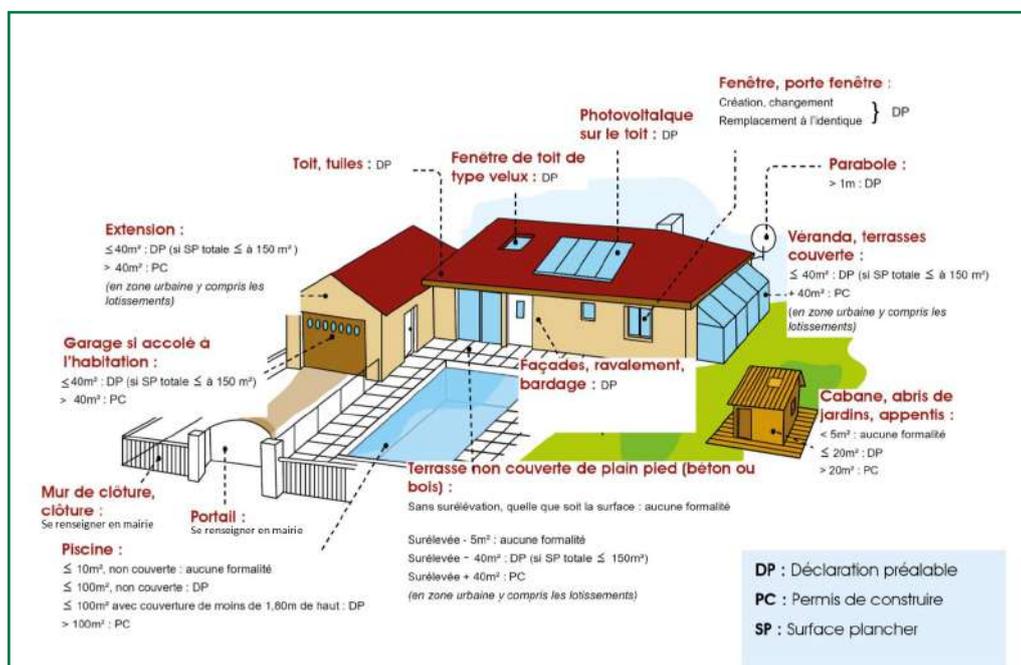
Vous trouverez sur le site **service-public.fr** les documents suivants :

Certificat d'urbanisme : document d'information indiquant les règles d'Urbanisme applicables à un terrain donné. Cerfa n°13410*05

Permis de construire : acte administratif donnant à l'administration les moyens de vérifier le respect des règles d'Urbanisme pour un projet important. Cerfa n°13406*07

Déclaration préalable : acte administratif de même nature pour les projets de moindre importance. Cerfa n°13703*07 ou 13404*07

Affichage sur le terrain : obligation d'afficher l'autorisation administrative obtenue dès son obtention et jusqu'à la fin des travaux. Les tiers ont un délai de 2 mois à compter de la date d'affichage pour contester l'autorisation.



MANIFESTATIONS

Elles ont malheureusement été peu nombreuses car seules ont eu lieu celles organisées avant mars.

GALETTE

Ce 20 janvier, quatre-vingt-dix personnes environ sont venues déguster la galette, voir la rétrospective de l'année et se retrouver.



Nous avons eu une pensée pour Jacques Bouard qui avait initié cette manifestation avec sa rétrospective. Il consacrait beaucoup de temps à prendre les photos et réaliser le montage sonore attendu et apprécié.

Beaucoup de plaisir à échanger comme à l'accoutumée et, nous espérons pouvoir recommencer dès que possible.

SOIRÉE THÉÂTRE DU 15 FÉVRIER 2020

Une quarantaine de personnes est venue assister à la représentation d' **Un Fil à la Patte** de Feydeau lors de cette soirée organisée par le Comité des Fêtes.



La troupe des **Am'acteurs** nous a régalés avec ce vaudeville. Les quiproquos sur fond de mariage contrarié nous ont bien amusés. Mention spéciale pour l'acteur qui incarnait Bouzin, le clerk de notaire, qui a joué avec brio le dindon de la farce.

Il a remporté les faveurs du public.

NOËL

Il faut être créatif en ces périodes perturbées pour faire quelque chose mais rester dans le cadre des contraintes qui nous sont imposées.

Pas de possibilité pour le comité des fêtes d'organiser la soirée de Noël, la distribution de friandises aux enfants et l'échange autour de quelques verres et gâteaux et pas de possibilité non plus de rentrer dans l'école pour une quelconque activité.

A la demande du comité de fêtes et en accord avec la direction de l'école que nous remercions, le Père Noël en personne est venu offrir à chaque enfant un cadeau contenant les traditionnelles friandises et un livre de jeux ou de lecture adapté à chaque âge.

Par ailleurs, nos rues sont à nouveau illuminées par les guirlandes installées depuis fin novembre, elles apportent un peu de gaieté et un air de fête.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.



État civil 2019-2020

Naissances

VILLAIN Salomé, Stéphanie, Corinne	27 décembre 2019
EL KADI Elias	08 janvier
FAVRO Jaëlys, Clara, Corinne	26 janvier
GONNOT Ethan, Thierry, Fabrice	17 février
BUFFARD Soan, Christian, Jean-Luc	09 avril
FOULAIN Victoria, Isabelle, Christelle	23 mai
LHOPITEAU Lola	24 juin
TESSIER Lou, Monique, Hélène	17 juillet
TAILLEPIED Clara, Valérie, Sylvie	20 août
LEREAU Paul, Hugues, Gilbert	30 août
LEBRUN Lilou, Margaux	16 septembre
DOLBEAU Roxane, Hélène, Murielle	22 septembre
LEROY Céline, Marie, Denise	21 octobre
HADDAD Jannah, Nisrine, Bérange	15 novembre
COLLETTE Anna, Sylvie, Silviya	20 novembre

Décès

Josiane MERELLI née BEAUDOIN	24 décembre 2019
Patrick Le GALL	25 décembre 2019
Claude EPINEAU	02 février
Claude LARUE	07 mars
Jacques PETIT	19 mars
Manon BLOT	27 mai
Thérèse PERRAULT née OBERDIEDER	14 septembre
Christian COUSIN	23 septembre
Robert PREVOST	14 octobre
Xavier BIZAT	20 octobre
Ginette PETIT née ROSSIGNOL	22 Octobre

● AGENDA MÉDICAL

Hôpital Louis Pasteur 02 37 30 30 30

Pharmacies

Jouy : Girard 02 37 22 20 06

St-Prest : Siabas 02 37 22 37 33

Chartres (CC Carrefour) : 02 37 34 04 58

Infirmiers

Jouy :

Agnès Fauconnier et Séverine Coispeau } 02 37 22 24 57

St-Prest :

Fabienne Quelquejay 02 37 22 33 10

Hubert Henry 02 37 34 33 17

Kinésithérapeutes

Jouy :

Chantal Dziura 02 37 22 32 31

St-Prest :

Stéphanie Fouquet, Loïc Taureau et Coralie Heurge } 02 37 99 16 96

Christelle Valuet et Laurent Basterre } 02 37 22 35 54

Médecins généralistes

Jouy : Brigitte Bertrand et Gérald Galliot 02 37 32 30 16

St-Prest :

Frédérique Descours 02 37 22 49 09

Laurent Laumailler 02 36 25 90 18

Nogent-le-Phaye :

Maison médicale 02 37 31 64 40

CPAM 0811 70 36 46
(Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Secours – Urgences

Gendarmerie 02 37 91 27 10 ou 17

Pompiers 18

SAMU 15

Appel sans abri 115

Enfance maltraitée 119

Violences conjugales 3919

● AGENDA TECHNIQUE

Électricité SYNELVA

Clientèle 02 37 91 80 00

Dépannage 24/24 02 37 91 80 20

Service eau et assainissement CM'Eau

Service 24/24h 02 34 43 90 22

● ORDURES MÉNAGÈRES

Chartres Métropole

Info Déchets : 0800 22 20 36

Collecte tous les lundis à partir de 13 h 30 et un jeudi sur 2 pour les poubelles de tri à sortir la veille. Les tournées sont décalées d'une journée en cas de jour férié (voir le calendrier dans vos boîtes aux lettres).

À domicile pour les encombrants : 2 dates (voir calendrier).

Déchetterie d'Harleville : 02 37 90 92 72

Ouverte les lundi, mardi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h 45 et 14 h à 17 h 45 et fermée les mercredi, jeudi, dimanche et jours fériés.

Renseignements administratifs 3939

● AGENCE POSTALE

St-Prest 3631

● TRANSPORTS

Bus Filibus 02 37 36 26 98

Les horaires sont affichés aux arrêts de Senainville et Coltainville ou disponibles en mairie et à la gare routière.

Filibus à la demande 0825 30 28 00

Gare SNCF

Jouy :

Lundi au vendredi 6 h 05 à 13 h 20 3635

● AGENDA ENFANCE

Assistants maternelles

Une liste des assistantes maternelles est disponible en mairie ou en ligne sur le site de Coltainville.

École Daniel Alix 02 37 31 60 23

PEP28 Centre de Loisirs

Activités pour les 3 à 12 ans et pour les 12 à 17 ans.

Contact : 02 37 88 14 14
standard@pep28.asso.fr

Accueil de loisirs de Jouy

Contact : 02 37 22 33 88
alsh.jouy@pep28.asso.fr

● PAROISSE SAINT GILDUIN

Curé : Père Evynx Monestime 02 37 21 45 72

● LES ASSOCIATIONS ET CENTRES D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNE

Club de Gymnastique

Laurence Avenet 02 37 31 97 71

Comité des Fêtes de Coltainville-Senainville

Jean Leriche 06 86 70 77 73

Football

Thierry Chaumont 06 19 34 01 93

Pongiste Club de Coltainville

Jean Leriche 06 86 70 77 73

Société de Chasse

Jean-Claude Fouré

Ateliers de travaux manuels du mardi

Josiane Buisson

Scrapbooking

Valérie Martin 02 37 36 34 40

Réunion des Retraités (dès 60 ans)

Dans la salle des associations (Renseignements en mairie)

● ACTIVITÉS ARTISANALES, COMMERCIALES ET DIVERSES

Bar de la Plaine

Jean-François Daniel 02 37 24 37 46

Conseil, ventes, ateliers culinaires Guy Demarle
Sophie Damiral sophiedamiral@gmail.com

Conseiller immobilier indépendant
Isabelle Machuré 06 88 52 82 38

Couture tous travaux
ANA Retouche 02 37 31 66 67

Couverture - Zinguerie BDF
Bruno LOCHET 02 37 31 64 99

Entretien, création espaces verts
Pascal BIDAULT 02 37 31 92 68

Petits travaux d'entretien d'espaces verts
LBP 02 37 31 92 68

Électricité générale
Yvon THIRANT 02 37 31 92 21

Éleveur et vente à la ferme
EARL Blanchet 02 37 31 62 51

Maçonnerie Senainvilloise
Jimmy LOISON 02 37 28 31 69

Plomberie Rénovation
SB Hydro 07 60 12 90 83

Si vous trouvez une erreur dans ce mémo, ou souhaitez figurer sur la liste ci-dessus, merci de nous le faire savoir en venant en mairie ou sur mairie.coltainville@wanadoo.fr.

Mairie de Coltainville :
02 37 31 60 66

mairie.coltainville@wanadoo.fr

Heures d'ouverture au public :
Lundi et vendredi de 16 h à 18 h
Mercredi de 10 h à 12 h

Sur rendez-vous pour actes particuliers

Suivez les actualités

Site : www.coltainville.fr

Facebook : @communedecoltainville

Message du comité des fêtes

Si vous souhaitez vous investir et consacrer un peu de votre temps à l'animation de notre commune, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone (ceux de la Mairie). Nous avons besoin de bénévoles et d'idées pour organiser et développer nos activités.

Directeur de la publication

Philippe Galiotto

Comité de rédaction

Mathieu Degroux, Frédérique Galiotto, Jean Leriche, Julien Monin, Marie-Hélène Simi, Socha Tessier.

Bonne année 2021 souhaitant qu'elle nous apporte à tous santé et sérénité et qu'elle nous permette de retrouver un rythme de vie et des relations sociales plus satisfaisants.